

**Département des Hautes-Pyrénées**

**COMMUNE D'AGOS-VIDALOS**

**Extrait du registre des délibérations  
10/06/2020**

---

L'an deux mille vingt et les dix-juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc ABBADIE, Maire.

**Présents :**

**Présents :**

Jean-Marc ABBADIE, Maire  
Patrick BATTISTON – Yves MAYSTRE, Alain MOYNET, Adjoint-  
Yves ASELMEYER – Éric BOYER – Jean-Luc DUMAS – Nathalie  
ESTEREZ – Dorian GALCERA – Marie-Sylvie LATAPIE - Didier VERGÉ

**Secrétaire de séance :** Patrick BATTISTON

---

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

**2020/26 – Approbation du budget Eau et Assainissement 2020**

Le Maire présente le rapport général du budget primitif de l'exercice 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget « Eau et Assainissement » de la Commune d'Agos-Vidalos pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 2 987 084.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 2 977 042.00 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	29 400.00
65	Autres charges de gestion courante	3 000.00
66	Charges financières	30 000.00
022	Dépenses imprévues	18 972.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 488.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>116 860.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	84 600.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 212.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	25 048.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>116 860.00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	9 500.00
21	Immobilisations corporelles	6 020.00
23	Immobilisations en cours	1 837 450.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 212.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 860 182.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	732 390.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 488.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	202 346.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 870 224.00</b>

- **ADOPTE A LA MAJORITE.**

## **2020/27 – Approbation du budget Commune 2020**

Le Maire présente le rapport général du budget primitif de l'exercice 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE**

### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune d'Agos-Vidalos pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 829 219.00 Euros**

**En dépenses à la somme de : 821 599.00 Euros**

### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	128 200.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	87 000.00
014	Atténuations de produits	4 100.00
65	Autres charges de gestion courante	82 900.00
66	Charges financières	56 000.00
67	Charges exceptionnelles	800.00
022	Dépenses imprévues	28 000.00
023	Virement à la section d'investissement	82 860.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 970.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>471 830.00</b>

##### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	99 612.00
73	Impôts et taxes	136 660.00
74	Dotations et participations	116 300.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	104 158.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>478 730.00</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	142 600.00
23	Immobilisations en cours	26 700.00
16	Emprunts et dettes assimilées	88 000.00
020	Dépenses imprévues	20 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	50 469.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>349 769.00</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	52 610.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	40 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	50 469.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	122 580.00
021	Virement de la section de fonctionnement	82 860.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 970.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>350 489.00</b>

- **ADOpte A LA MAJORITE.**

**2020/28 – Fixation du taux des indemnités de fonction d'élus municipaux**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Comme la loi le précise, les fonctions de maire, d'adjoints au maire et de conseiller municipal sont gratuites, mais donnent lieu à un versement d'indemnités de fonction, destinées à compenser les frais que les élus engagent pour l'exercice de leur mandat, mais aussi, dans une certaine mesure, le manque à gagner qui résulte pour eux du temps qu'ils consacrent aux affaires de la commune.

Dans la limite des taux maxima, le conseil municipal détermine librement le montant de ces indemnités de fonction. Toutefois, l'indemnité allouée au maire est fixée automatiquement à son taux maximal, sauf si le conseil municipal décide de fixer une indemnité de fonction inférieure, à la demande du maire.

Les taux maximaux applicables aux élus de notre commune sont les suivants :

Maire                                    25,5 % de l'indice brut 1027,  
Adjoints au Maire                    9,9 % de l'indice brut 1027.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de fixer les indemnités de fonction comme cité ci-dessus,

- PRECISE que ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées trimestriellement.
- DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces indemnités sont inscrits au budget communal et seront reconduits chaque année.

### **2020/29 – Passation de marché public d'assurances**

Monsieur le Maire expose que les contrats d'assurances arrivent à échéance le 31 décembre 2020. Il convient, donc, de lancer une nouvelle consultation du marché pour la période 2021-2027.

Il présente la proposition de la Société Marchés Publics Assurances, représentée par Monsieur Remark.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

### **2020/30 – Renouvellement bail – Société OLLINK**

La Société OLLINK a fait part de sa volonté de pouvoir installer son activité dans l'ensemble de l'étage supérieur du bâtiment de l'ancienne gare du Pibeste.

Pour ce faire, la municipalité a demandé au service juridique de l'ADAC de rédiger un projet de bail précaire.

En ce qui concerne les conditions financières, il est proposé un loyer de 500 € par mois et regarder pour la mise en place d'une part variable (pourcentage à définir), indexé au chiffre d'affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- MANDATE le Maire pour avancer sur le dossier avec l'aide juridique de l'ADAC.
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

### **2020/31 – Vente terrain de la carrière à la SOCARL**

Monsieur le Maire présente, au conseil municipal, la demande d'acquisition de terrain par la Société SOCARL, pour diversifier son activité et implanter de nouveaux bâtiments d'exploitation.

La SOCARL est exploitante du site de la carrière, à proximité de la zone d'activité du Pibeste.

La surface du terrain est composée de talus pour 1 100 m<sup>2</sup> et d'une surface plane de 7 920 m<sup>2</sup>.

Comme pour les autres ventes de terrains, la Commune fait référence à l'évaluation du service des domaines.

Le prix sera de :           6 € pour le talus,

Et 12€ pour la partie plane.

Talus (1 100 m <sup>2</sup> à 6 € H.T.)	6 600 € H.T.
Surface plane (6 820 m <sup>2</sup> à 12 € H.T.)	<u>81 840 € H.T.</u>
<b><u>Total</u></b>	<b>88 440 € H.T.</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 voix contre :

- DONNE son accord pour la vente du terrain,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

### **2020/32 bis – Prêt relais pour travaux station d'épuration**

Monsieur le Maire informe son conseil que les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration vont débuter.

En attendant le versement des subventions accordées et du FCTVA, il est nécessaire de contracter un prêt relais.

Montant : 1 000 000 €

Durée : 24 mois

Paiement des intérêts : trimestriel

Remboursement du capital : in fine (ou avant terme si disponibilité financière)

Valeur de l'index de référence : 1.00 %

Frais de dossier : 400 €

TEG : 1,0270 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat de prêt relais auprès du Crédit Agricole d'un montant de 1 000 000 €.
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour remplir tout document se rapportant à cette délibération.

### **2020/33 – Election des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID) - Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la

commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 18 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Commission Communale des Impôts Directs					
COMMUNE D'AGOS-VIDALOS					
Par délibération n°2020/33 en date du 10 juin 2020, le Conseil Municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).					
Civilité	nom	prénom	date naissance	adresse	impositions directes locales
M.	BATTISTON	Patrick	27/07/1951	5 rue Les Carreterres - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	MAYSTRE	Yves	22/05/1958	14 chemin des Vignes - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	MOYNET	Alain	12/07/1947	6 rue de Poume - AGOS-VIDALOS	T.F.
Mme	LATAPIE	Marie-Sylvie	25/08/1954	10 avenue du Lavedan - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	ROUSSE	Roger	03/05/1952	14 rue Carrère Longue - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	LARROUY	Sylvain	11/03/1986	8 rue Saint Cesté - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	DUBIE	Michel	14/10/1959	41 avenue du Lavedan - AGOS-VIDALOS	C.F.E.
Mme	GERBEAU	Brigitte	23/05/1965	5 avenue du Lavedan - AGOS-VIDALOS	C.F.E.
Mme	ESTEREZ	Nathalie	27/05/1971	16 chemin des Vignes - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	SOUTRIC	Pierre	27/12/1957	6 rue du Bousquet - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	CHEVRETE	Patrick	04/09/1953	1 rue Saint Cesté - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	GALAU	Henri	07/10/1956	11 rue des Bruyères - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	ASELMEYER	Yves	26/06/1952	12 rue du Bousquet - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	VERGÉ	Didier	15/10/1963	15 rue du Bousquet - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	DUMAS	Jean-Luc	02/02/1968	9 chemin du Labaï - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	LARROUY	Christian	23/03/1956	Village - 65400 OUZOUS	C.F.E.
Mme	LONGO	Virginie	05/02/1976	41 avenue du Lavedan - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	DUFFAU	Michel	29/12/1952	9 chemin des Vignes - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	TESTEIL	Eric	27/11/1965	11 rue de Poume - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	ESQUERRE	André	16/11/1940	70 avenue du Lavedan - AGOS-VIDALOS	T.F.
Mme	ROSSEL	Brigitte	18/04/1959	Rue du Bousquet - AGOS-VIDALOS	T.F.
M.	QUESSETTE	Jean-Marc	09/11/1968	22 rue du Bousquet - AGOS-VIDALOS	T.F.

M.	LEONARD	Dominique	09/03/1954	Résidence d'Angleterre -avenue des Pyrénées - ARGELES-GAZOST	C.F.E.
M.	GALCERA	Dorian	11/04/1997	Rue du Bousquet - AGOS-VIDALOS	T.F.

INTERLOCUTEUR DE LA COMMUNE	NOM	PRENOM	COURRIEL	TELEPHONE
	ABBADIE	Jean-Marc	<a href="mailto:commune.agosvidalos@orange.fr">commune.agosvidalos@orange.fr</a>	05.62.97.51. 22

### **2020/34 – Travaux presbytère, menuiserie**

Dans le cadre de la rénovation du presbytère, le conseil municipal, à l'unanimité :

-DONNE son accord pour le changement des volets par l'entreprise AGUILLON, d'un montant de 5 000 € H.T.

- AUTORISE M. le Maire à signer le devis.

### **2020/35 – Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur – Budget Commune**

Le Maire présente l'état des créances irrécouvrables,

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement de créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celle-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture à l'article « 6541 » Créances admises en non-valeur, avec décision du Conseil municipal.

L'état de ces valeurs, au 10 juin 2020, se constitue ainsi :

- **3 802,40 €** selon la liste fournie par la Trésorerie d'Argelès-Gazost.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2020.

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables doit être décidée par notre assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

- DECIDE d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans le tableau ci-dessous,
- 
- AUTORISE Monsieur le Maire d'émettre le mandat au 6541 pour la somme de **3 802,40 €**.

## ETAT DES CREANCES IRRECOURVABLES

Exercice	n° de pièce	objet du titre	Montant du principal	reste à recouvrer	
2011	T 71	loyer octobre 2011	398,86 €	12,27 €	Comble M.
2018	T 55	loyer mars 2018	425,16 €	39,50 €	Lafforgue T.
2018	T 137	loyer août 2018	437,63 €	54,80 €	Cazalens L.
2012	T 203	recouvrement Ordures ménagères	151,00 €	38,13 €	Lenoir S. / Fatih Brahim Kamel
2012	T 232	participation éclairage public	24,24 €	24,24 €	"
2013	T 188	recouvrement Ordures ménagères	156,00 €	156,00 €	"
2013	T 204	participation éclairage public	25,53 €	18,77 €	"
2014	T 262	participation éclairage public	26,44 €	26,44 €	"
2014	T 213	recouvrement Ordures ménagères	165,00 €	165,00 €	"
2015	T 193	recouvrement Ordures ménagères	171,00 €	171,00 €	"
2015	T 236	participation éclairage public	30,65 €	30,65 €	"
2013	T 85	loyer décembre 2013	408,60 €	41,52 €	"
2014	T 18	loyer janvier 2014	412,27 €	107,49 €	"
2014	T 25	loyer février 2014	412,27 €	107,49 €	"
2014	T 32	loyer mars 2014	412,27 €	107,49 €	"
2014	T 39	loyer avril 2014	412,27 €	107,49 €	"
2014	T 46	loyer mai 2014	412,27 €	107,49 €	"
2014	T 53	loyer juin 2014	412,27 €	107,49 €	"
2014	T 60	loyer juillet 2014	412,27 €	107,49 €	"
2014	T 67	loyer août 2014	412,27 €	107,49 €	"

2014	T 74	loyer septembre 2014	412,27 €	107,49 €	"
2014	T 81	loyer octobre 2014	412,27 €	106,83 €	"
2014	T 88	loyer novembre 2014	412,27 €	106,83 €	"
2014	T 95	Loyer décembre 2014	412,27 €	184,88 €	"
2015	T 10	loyer janvier 2015	414,19 €	91,05 €	"
2015	T 25	loyer février 2015	414,19 €	91,05 €	"
2015	T 32	loyer mars 2015	414,19 €	91,05 €	"
2015	T 39	loyer avril 2015	414,19 €	23,75 €	"
2015	T 46	loyer mai 2015	414,19 €	23,75 €	"
2015	T 53	loyer juin 2015	414,19 €	23,75 €	"
2015	T 58	loyer juillet 2015	414,19 €	23,75 €	"
2015	T 63	loyer août 2015	414,19 €	23,75 €	"
2015	T 68	loyer septembre 2015	414,19 €	23,75 €	"
2015	T 73	loyer octobre 2015	414,19 €	414,19 €	"
2015	T 81	loyer novembre 2015	414,19 €	414,19 €	"
2015	T 79	loyer décembre 2015	414,19 €	414,19 €	"

totaux	3 802,40 €
--------	------------

### **2020/36 – Festival Night Scapade – Demande de subvention**

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de l'association « Le Festival Chasseurs de Nuit ».

L'édition 2020 est annulée (Covid-19) mais l'association propose de renouveler l'exposition photos sur le carreau de la Tour de Vidalos.

Il est proposé un passage de drone sur le village et la Tour. Le film sera mis à disposition de la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ;

- DONNE son accord pour cette prestation (exposition, film, drone) et allouera une

subvention de 600 euros.

- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

### **2020/37 – Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'allouer pour l'année 2020, les subventions suivantes :

Association Géopatrimoine Pyrénées	40
Association Cyclo sportive	200
Basket club du Lavedan	80
FNACA	60
Foyer Rural	2400
ADMR	100
Société de Chasse du Pibeste	200
Coopérative scolaire	800
Tennis Club	200
Aquarelle	100
Actival	20
Rubies	100
Lycée Argelès-Gazost	300
Octobre rose	120
Musique du Lavedan	60
Pêcheurs des Gaves	50
Rugby US	200
football – Argelès, Pierrefitte	200
PGHM	60
TELETHON	50
Chambre des Métiers	50
Sclérose en plaque	20
Sauveteur du Lavedan	50
<b>TOTAL</b>	<b>5 460 €</b>

- Les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget 2020.

## **2020/38 – Augmentation durée temps de travail - Nathalie IGAU**

Après lecture du courrier reçu de Mme IGAU Nathalie par le Maire, M. MOYNET Alain fait la synthèse de la réunion avec notre collaboratrice.

Après informations et débats, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE pouvoir à M. le Maire pour avancer le dossier avec Mme Igau et le Centre de gestion de la fonction publique.

Une information sera donnée auprès de la CCPVG, vis-à-vis de la mission effectuée par Mme Igau sur le RPI Agos-Vidalos/Ayzac-Ost.

Le Conseil réfléchira, aussi, sur la mise en place d'une continuité du service lors des absences pour congés ou autres.

## **2020/39 – Coupe de bois – Forêt d'AGOS-VIDALOS**

Suite à un courrier de l'O.N.F., Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une vente d'un lot de bois en bloc et sur pied, en forêt communale, d'une valeur de 10 760 euros à Monsieur NOGUEZ André, exploitant forestier.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE la vente du bois à M. NOGUEZ André,
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Repas des aînés. Dans la situation actuelle (covid-19) et pour tenir l'engagement du repas des aînés, le conseil municipal a décidé, avec accord avec les propriétaires du restaurant « chez Pierre d'Agos » de valider un bon cadeau repas aux personnes de plus de 62 ans de la Commune. Une liste sera établie et validée ainsi qu'une date butoir pour l'utilisation du bon cadeau.
- Sur proposition des responsables travaux, l'atelier communal sera équipé d'une disquetteuse sur batterie afin de faciliter les travaux en extérieur.
- Réunion avec la stagiaire du SIVU sur l'enquête « Ancrage territorial », elle sera reçue le jeudi 12 juin 2020 en Mairie ;
- Un mot sera distribué au village pour informer sur le fonctionnement de la déchetterie et sur la future organisation d'une journée citoyenne.

## Feuille de clôture du conseil municipal du 10 juin 2020

2020/26 – Approbation du budget Eau et Assainissement 2020

2020/27 – Approbation du budget Commune 2020

2020/28 – Fixation du taux des indemnités de fonction d'élus municipaux

2020/29 – Passation de marché public d'assurances

2020/30 – Renouvellement bail – Société OLLINK

2020/31 – Vente terrain de la carrière à la SOCARL

2020/32 – Prêt relais pour travaux station d'épuration

2020/33 – Election des membres de la Commission communale des impôts directs (CCID) - Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

2020/34 – Travaux presbytère, menuiserie

2020/35 – Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur – Budget Commune

2020/36 – Festival Night Scapade – Demande de subvention

2020/37 – Subventions aux associations

2020/38 – Augmentation durée temps de travail - Nathalie IGAU

2020/39 – Coupe de bois – Forêt d'AGOS-VIDALOS

<i>ABBADIE J.Marc</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>
<i>MOYNET Alain</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>	<i>BOYER Éric</i>
<i>DUMAS Jean-Luc</i>	<i>ESTEREZ Nathalie</i>	<i>GALCERA Dorian</i>
<i>LATAPIE Marie-Sylvie</i>	<i>VERGE Didier</i>	